



Challenge VTT 2025

Le comité départemental FSGT met en place pour la saison 2025 un challenge VTT.

Ce challenge est ouvert aux licenciés FSGT Sarthe.

Le challenge annuel sera doté par le comité départemental.

Les épreuves qui participent au challenge sont :

- Les 6 h de Courtanvaux à Bessé sur braye le 5 avril ;
- Les 3 h de la Fontaine Saint Martin le 12 avril ;
- Les 24 h à Saint Ouen en belin les 5 & 6 juillet ;
- Les 6 h de Laigné en Belin le 30 aout ;
- Les 3 h de la Chapelle Saint Aubin le 11 octobre.

Les vététistes contestant les décisions prises par les juges de l'arrivée, ne respectant pas l'éthique sportive de la FSGT, ne seront pas récompensés.

Récompenses :

Les 8 premiers pilotes FSGT sont récompensés :

1 ^{er} pilote	100 points
2 ^{ème} pilote	80 points
3 ^{ème} pilote	60 points
4 ^{ème} pilote	50 points
5 ^{ème} pilote	40 points
6 ^{ème} pilote	30 points
7 ^{ème} pilote	20 points
8 ^{ème} pilote	10 points

Chaque pilote marque ses points peu importe qu'il soit en solo, dans un duo ou dans un trio etc.

Exemple : un pilote qui fait une épreuve en solo et une autre épreuve en trio marque les points selon son classement scratch dans chaque épreuve.

En cas d'égalité de points :

En cas d'égalité de points après les cinq épreuves réalisées, ceux-ci seront départagés en valorisant, dans l'ordre :

- Le nombre de participations
- Le nombre de places dans les trois premiers
- L'âge (priorité au plus âgé)

Les Trophées pour la saison 2025 et récompenses seront remis le 11 octobre à la Chapelle Saint Aubin après l'épreuve. En cas d'absence non motivée du lauréat, le second sera récompensé.

Les résultats après chaque épreuve doivent être transmis au responsable de la commission VTT **Arnaud MACHEFER** : justinearnaud.machefer@orange.fr

Si un coureur FSGT s'est inscrit à une épreuve avec une autre licence que sa licence FSGT (ex : licence FFC) merci de le signaler au lendemain de l'épreuve par mail au responsable de la commission VTT pour pouvoir marquer des points.